



ACADÉMIE DE STRASBOURG

Liberté
Égalité
Fraternité

Cellule climat scolaire

Cellule climat scolaire

Affaire suivie par :

Jeannine El Allali CT-AS

Tel : 03 88 23 35 31

Mel : jeannine.el-allali@ac-strasbourg.fr

Bruno Rotier CT - EVS

Tél : 03 88 23 34 85

Mél : ce.pvs@ac-strasbourg.fr

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex

La rectrice de l'académie

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les IEN en charge d'une
circonscription du premier degré

s/c de messieurs les inspecteurs d'academie-
directeurs académiques des services de l'Education
nationale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Strasbourg, le 4 novembre 2021

Rappel :

Objet : Prévention et lutte contre le harcèlement et les cyberviolences

Réf. : Loi 2019-791 du 26 juillet 2019

P.J. : Fiche « cyberviolence » -

1-La lutte contre le harcèlement, une obligation légale

La loi n°2019-791 du **26 juillet 2019**, pour une école de la confiance, indique, que la lutte contre toutes les formes de violences scolaires et en particulier contre le harcèlement constitue une priorité pour chaque établissement scolaire. Le code de l'éducation précise dans son article L511-3-1 qu'« *aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale* ».

Par ailleurs, la loi du **3 août 2018** relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire, interdit l'usage de ces appareils dans l'enceinte des écoles et collèges. Pour les lycées, le règlement intérieur fixe les interdictions dans tout ou partie de l'enceinte.

Comme cela vous a été rappelé en réunion de rentrée, la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement est un des quatre piliers du **carré régalien** mis en place dans l'académie à la rentrée 2021.

Aussi, je vous rappelle la nécessité pour chaque école, collège ou lycée de se doter d'un protocole de prise en compte et de traitement des situations de harcèlement. Il vous appartient de vérifier que chacun en a bien connaissance (élèves, parents et personnels). En cas d'évènement grave, le premier réflexe de la justice sera d'aller vérifier si ce document existe, s'il a bien été présenté aux instances représentatives de l'établissement et si une information large auprès des parents a bien été assurée.

Si cela n'est pas encore fait, je vous prie d'engager la rédaction de ce protocole pour pouvoir le présenter en conseil des maîtres puis conseil d'école ou en conseil pédagogique puis conseil d'administration. Il sera ensuite largement diffusé aux différents acteurs de la communauté éducative.

Pour ceux qui sont engagés dans le dispositif pHARe, un protocole spécifique est à rédiger (intégrant la MPP), **comme cela vous a été spécifiquement indiqué.**

Dans ce document, devront notamment figurer à **destination des familles** :

- Le nom du référent harcèlement de l'établissement.

- Les modalités de prise en compte des élèves victimes ou auteurs.
- le numéro vert national « stop harcèlement » : 30 20 et, pour les situations de cyberharcèlement : 3018.
- le numéro vert académique : 0808 800 184.
- le mail académique : nonauharcèlement@ac-strasbourg.fr

Ainsi que les référents départementaux pour le traitement des situations :

- Bas-Rhin : Mme Elisabeth Fleureau (2nd degré) : 06 16 85 20 53
Mme Nadège Gaillac (1^{er} degré) : 03.88.45.92.30 (standard)
- Haut-Rhin : Mme Caroline Paillissé 03.89.21.56.80 / 06.32.10.24.68
Mme Virginie Pierron 03 89 21 56 80

Vous vous assurerez que ces différents volets soient en accès libre sur l'ENT et soient diffusés à tous via le carnet de correspondance. S'agissant des numéros verts nationaux et académiques, je vous demande de les faire inscrire sur les carnets de correspondance de tous les élèves sans attendre.

Pour la rédaction des protocoles, vous pouvez vous appuyer, sur les référents académiques, **J. El-Allali et B. Rotier**.
Enfin, chaque situation de harcèlement ou de cyberharcèlement doit faire l'objet d'une saisie dans « faits établissement », sur ARENA.

2- La lutte contre le harcèlement, l'engagement de toute la communauté éducative :

Une lutte efficace contre toutes les formes de harcèlement, suppose un engagement concerté de toute la communauté éducative. Les Comités d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement peuvent constituer la base d'un comité de pilotage sur cette question pour dresser un état des lieux propre à chacun et élaborer un plan d'action. Cette lutte s'articulera autour de temps forts :

- **La journée nationale de mobilisation contre le harcèlement à l'école**, qui aura lieu cette année le jeudi 18 novembre et pour laquelle vous avez déjà été sollicités (mail du 18 octobre), donne l'occasion à chaque établissement de faire partager des valeurs auxquelles nous tenons tous, l'empathie, la solidarité, la fraternité. Elle est aussi l'occasion d'une large communication sur la dénonciation du harcèlement d'une part et sur les canaux de cette dénonciation d'autre part (le 30 20, le 30 18, le numéro académique...). Ce temps fort pourra utilement se prolonger sur la semaine du 15 au 19 novembre.

-**Le Prix Non Au Harcèlement**, qui récompense le travail effectué dans des classes de novembre à février sur les thématiques du harcèlement et du cyberharcèlement. Cette année tous les établissements inscrits dans le dispositif pHARé ont vocation à y participer.

-**Le « Safer internet day »**, la journée internationale de sensibilisation aux usages du numérique à destination des élèves, des familles et de la communauté éducative dont l'objectif est notamment d'encourager les comportements responsables en ligne. Cette année, il aura lieu le 8 février 2022 ; la thématique retenue est « explorer le respect dans les relations en ligne ». Qu'il s'agisse de discuter de la manière dont Internet peut être utilisé pour communiquer ou de créer un changement positif dans les groupes en ligne lorsque des comportements d'intimidation surviennent, la Journée permet aux jeunes d'être au cœur de la création d'un meilleur Internet.

Ces temps forts peuvent évidemment être complétés par toutes les actions qui vous sembleront utiles, élèves ambassadeurs, médiation par les pairs ou autres. L'essentiel étant que les élèves soient de plus en plus mobilisés. Je vous rappelle aussi que l'EMS est à la disposition des établissements pour proposer des modules de formation auprès des élèves.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement dans la lutte contre le harcèlement à l'école, priorité nationale et garante d'un climat scolaire apaisé, propice aux apprentissages.


Elisabeth Laporte